

WEBSITE DISCLOSURE - ARTICLE 10 DU REGLEMENT SFDR

L'Article 10 du Règlement SFDR (*SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION - REGLEMENT (UE) 2019/2088*) concerne les obligations de transparence sur le site internet pour les produits relevant des articles 8 & 9.

Objectif : Ce document vise à répondre aux exigences de transparence imposées par l'article 10 du règlement SFDR
Destinataires : Investisseurs, parties prenantes
Périodicité : Annuelle

INFORMATION GENERALE

Nom du fonds : Tiepolo PME
LEI : 9695006LY94T73000F90
Catégorie SFDR : Article 8 promotion de caractéristiques
environnementale et/ou sociales

(ci-après désigné le « Fonds »)

Table des matières

Information générale	1
1. Résumé	2
2. Sans objectif d'investissement durable	2
3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	2
4. Stratégie d'investissement	3
5. Proportion d'investissement	4
6. Contrôle des caractéristiques Environnementales ou sociales ...	5
7. Méthodes	5
8. Sources et traitement des données	5
9. Limites aux méthodes et aux données	6
10. Diligence raisonnable	6
11. Politique d'engagement	7
12. Indice de référence désigné	7

1. RESUME

Le Fonds est classé Article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). À ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans le cadre de sa stratégie d'investissement, sans toutefois avoir pour objectif principal un investissement durable, contrairement aux fonds relevant de l'article 9.

Le processus de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière significative, sans que ceux-ci ne constituent nécessairement un facteur déterminant dans la décision d'investissement. Il est précisé que le portefeuille peut inclure des actifs qui ne répondent pas pleinement aux exigences ESG, bien que l'approche de gestion vise à favoriser les émetteurs présentant de meilleures pratiques en la matière.

La démarche ESG s'appuie sur une analyse ESG propriétaire, comprenant une notation des émetteurs en portefeuille. L'objectif est que la note ESG moyenne pondérée du Fonds soit supérieure à celle de son univers d'investissement. Cette notation contribue à l'évaluation des entreprises sélectionnées, sans constituer un critère exclusif ou contraignant dans la construction du portefeuille.

Cette démarche ESG se fait en trois étapes :

- I. Une politique d'exclusion thématique (certaines armes non conventionnelles, pornographie, manipulations génétiques, production de tabac et atteintes aux principes du pacte Mondial de l'ONU, charbon et les hydrocarbures non conventionnels).
- II. Un travail propriétaire de notation des valeurs détenus dans l'univers d'investissement et dans le portefeuille sur les critères ESG, mis à jour en tant que de besoin annuellement ou à l'occasion d'une information ou d'un événement majeur.
- III. Une attention portée aux sujets de controverse, évalués avec application potentielle d'un malus sur la note ESG.

Financière Tiepolo s'efforce en tant que de besoin :

- à couvrir par une analyse ESG plus de 90% des actions large cap et plus de 75% des actions Mid & Small caps composant ses fonds ;
- à ce que la note ESG moyenne de chaque fonds soit supérieure à la note ESG de son univers d'investissement ; la note ESG de chaque fonds s'entend comme étant la moyenne pondérée des notes ESG de chaque valeur composant le fonds ; la note ESG de chaque univers d'investissement s'entend comme étant la moyenne pondérée des notes ESG de chaque valeur composant cet univers ;
- à couvrir par une analyse ESG pour plus de 50% des valeurs composant l'univers d'investissement.

2. SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

3. CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Approche déployée concernant les composantes sociales et environnementales du Fonds.

La composante sociale (25% en poids de la note) s'appuie sur l'analyse de 2 critères :

- la dimension incitative de la structure de rémunération des salariés (**20% de la note finale**) ;
- le taux de fréquence et/ou de gravité des accidents du travail (**5% de la note finale**).

la **composante environnementale** (25% en poids de la note) repose elle aussi sur une double analyse :

- la prise en compte par la société des enjeux environnementaux (**15% de la note finale**) ;
- la divulgation par la société d'un objectif de réduction de ses émissions de CO2 (**10% de la note finale**).

Au total, les caractéristiques environnementales et sociales représentent 50% de la note ESG finale. Et, la composante gouvernance représente 50% de la note ESG.

La composante **gouvernance** est analysée à travers 4 critères :

- la qualité des dirigeants (20% de la note finale) ;
- le mode de rémunération des membres de l'exécutif (10% de la note finale) ;
- l'indépendance et la qualité du conseil d'administration (10% de la note finale) ;
- la qualité de la structure actionnariale (10% de la note finale).

4. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Approche ESG :

Cf. Charte ESG figurant sur le site internet : www.tiepolo.fr dans la rubrique information légales)

Application d'exclusions.

- Exclusions sectorielles
 - o l'armement non conventionnel (fabricants de mines anti-personnel et d'armes à sous-munitions, entreprises impliquées dans l'armement chimique ou bactériologique)
 - o les industries polluantes (entreprises impliquées dans la production de charbon)
- Exclusions spécifiques
 - o le respect de la vie (implication dans la fabrication et/ou commercialisation de molécules ou de médicaments utilisés pour l'IVG, manipulations génétiques).
- Exclusions normatives

Concernant les secteurs de l'armement et de la défense au sens large :

Les secteurs de la défense et de l'armement au sens large, ainsi que les acteurs impliqués dans la filière de l'armement nucléaire ne sont pas exclus de l'univers d'investissement.

- La sécurité et la stabilité sont des préconditions essentielles au développement durable. Sans sécurité, il est impossible de garantir des droits fondamentaux, la protection des populations et un environnement propice à l'investissement et à l'innovation.
- La défense est une industrie clé pour la résilience des sociétés démocratiques, notamment dans le contexte géopolitique actuel (guerre en Ukraine, cybermenaces, montée des tensions internationales).

Financière Tiepolo estime en effet que sans stabilité, sans paix et sans sécurité, il est impossible de bâtir une société durable, car le développement économique, la protection de l'environnement et le progrès social nécessitent un cadre où les institutions fonctionnent, où les droits fondamentaux sont garantis. Tiepolo considère que ces secteurs contribuent au maintien de la paix (dissuasion), de la sécurité et de la souveraineté nationale.

Stratégie globale d'investissement :

La recherche et la sélection de valeurs au sein du fonds, s'appuient sur une recherche financière développée en interne chez Financière Tiepolo. Les objectifs de gestion sont de sélectionner des valeurs présentant des caractéristiques spécifiques : qualité du bilan et des principaux ratios financiers ; pérennité et sous-évaluation des actifs présents au bilan ou figurant hors bilan par rapport à une valeur objective déterminée à l'issue du travail de recherche et analyse financière ; ou encore désaffection ponctuelle de la valeur de la part des investisseurs. Une partie de l'analyse portera également sur l'étude de la géographie du

capital et la possibilité que celle-ci connaisse une évolution significative dans les prochaines années.

La gestion de ce Fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une prédilection particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière, de son secteur d'activité ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier concordant avec l'objectif du fonds qu'elles revêtent à l'issue du travail de recherche financière effectué en interne par les équipes concernées chez Financière Tiepolo.

Pour plus de renseignement veuillez consulter de DIC et le Prospectus du Fonds disponibles sur le site internet de Financière Tiepolo www.tiepolo.fr

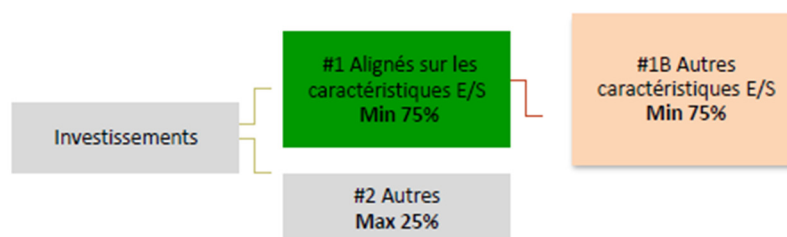
5. PROPORTION D'INVESTISSEMENT

Le Fonds promeut des caractéristiques de gouvernance, d'ordre environnemental et social, mais ne réalisera pas d'investissements durables au sens de la réglementation 2019/2088 (EU).

Répartition indicative du portefeuille entre investissements durables, autres investissements et liquidités

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR, mais n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables au sens de l'article 2, point 17, du règlement (UE) 2019/2088. En conséquence, bien que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) soient intégrés dans le processus d'investissement, aucune proportion minimale du portefeuille n'est spécifiquement engagée à répondre aux exigences définissant un investissement durable selon le cadre réglementaire SFDR. Les investissements réalisés peuvent ainsi inclure des actifs qui ne répondent pas pleinement à la définition d'un investissement durable.

Le Fonds peut conserver, à titre accessoire, des **liquidités**, notamment sous forme de dépôts à vue ou à terme, ou d'instruments du marché monétaire, dans le respect des limites prévues par l'article 50 de la directive 2009/65/CE.



6. CONTROLE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Financière Tiepolo a mis en place une procédure de contrôle des critères ESG.

Plus précisément, un contrôle portant sur :

- le respect du processus de l'analyse ESG des sociétés : cf. fiche ESG mise à jour en cas de survenance d'événement significatif ;
- l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement : un dispositif d'alerte est mis en place pour alerter le gérant lorsque la note du portefeuille est inférieure à celle de l'univers d'investissement. Le gérant concerné l'indique dans sa fiche et prend les mesures pour régulariser dans les meilleurs délais.

Et un contrôle annuel porte sur :

- le respect de la politique d'exclusion et la politique d'engagement ;
- l'exercice des droits de vote des titres détenus en portefeuille conformément à la politique de vote.

7. METHODES

Financière Tiepolo a fait le choix de développer une **méthodologie d'analyse extra-financière interne et indépendante structurée sur les piliers E, S et G**, reposant sur un modèle propriétaire d'évaluation ESG.

Cette approche vise à garantir une lecture cohérente, stable et qualitative des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises en portefeuille, en s'affranchissant des biais ou des divergences méthodologiques observés chez certains fournisseurs de données externes.

L'émetteur est ainsi évalué au travers d'un ensemble de critères qualitatifs et quantitatifs sélectionnés par la société de gestion, en fonction de la matérialité des enjeux propres à son secteur d'activité. Cette évaluation donne lieu à une **notation ESG interne**, qui est utilisée pour alimenter le processus de gestion ainsi que le reporting extra-financier du Fonds.

Cette notation propriétaire permet également de mesurer la performance ESG globale du portefeuille, notamment en comparant la **note ESG moyenne pondérée** du Fonds à celle de son univers d'investissement. La méthodologie fait l'objet d'une revue régulière afin de refléter l'évolution des normes et des meilleures pratiques de marché.

8. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES

Contrairement à d'autres pratiques de marché, la société de gestion n'a pas recours à des analyses ESG externes ou à des fournisseurs de données tiers pour l'évaluation extra-financière des émetteurs. Elle privilégie une lecture autonome des enjeux de durabilité, construite à partir de données publiques, de rapports d'entreprise, de dialogues directs avec les émetteurs et d'une grille d'analyse sectorielle développée en interne.

Le contrôle du respect des exclusions se fait par la consultation des bases publiques suivantes :

Robeco Exclusion List (<https://www.robeco.com/files/docm/docu-exclusion-list.pdf>),
Nordea Exclusion List (<https://www.nordea.com/en/doc/nordea-exclusion-list-2023-2.pdf>)
Norges Exclusion List (<https://www.nbim.no/en/responsible-investment/ethical-exclusions/exclusion-of-companies/>).

9. LIMITES AUX METHODES ET AUX DONNEES

Les méthodes d'analyse extra-financière et les processus de collecte des données présentent certaines limites inhérentes, notamment :

- Une hétérogénéité des sources et des formats de données, les référentiels normés restant encore partiellement déployés à ce stade ;
- Des données parfois incomplètes ou imprécises, en particulier lorsqu'elles émanent d'émetteurs de petite taille ou faiblement couverts par les obligations de reporting ;
- Une notation ESG reposant sur des jugements qualitatifs, susceptible d'introduire des biais d'interprétation.

En conséquence, bien que les analyses mises en œuvre visent à refléter au mieux les caractéristiques ESG des actifs sélectionnés, il ne peut être garanti que ces évaluations soient totalement exhaustives, objectives ou exemptes d'erreurs. Ces limites peuvent affecter la précision ou la comparabilité des notations et, partant, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit. L'investisseur doit ainsi être conscient du caractère partiellement subjectif de l'analyse ESG et des incertitudes qui en découlent.

10. DILIGENCE RAISONNABLE

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs environnementaux et/ou sociaux du fonds, la société de gestion applique un processus de diligence raisonnable structuré à chaque investissement. Ce processus repose sur une analyse combinée des critères financiers et extra-financiers, en intégrant notamment :

- Des exclusions normatives
- Des exclusion sectorielle (armes controversées, tabac, charbon thermique) ;
- Une notation ESG
- Une revue des controverses significatives et des plans d'amélioration éventuels des émetteurs.

La durabilité d'un investissement est évaluée à un instant donné sur la base des données disponibles. Cette évaluation peut évoluer dans le temps, en fonction notamment des changements de comportement des émetteurs, de l'évolution des pratiques de marché ou de l'amélioration des méthodologies et des données ESG. Ainsi, un actif considéré comme durable aujourd'hui pourrait ne plus l'être demain.

Principaux Impacts Négatifs (PAI - Principal Adverse Impacts)

Financière Tiepolo ne prend pas en compte, à ce jour, les principaux impacts négatifs (PAI) au sens de l'article 7 du règlement SFDR pour ce produit. Cette position s'explique par plusieurs facteurs : la rareté et l'hétérogénéité des données extra-financières disponibles, la difficulté d'application des indicateurs PAI à certaines classes d'actifs, et la perception limitée de leur utilité par les clients finaux. En prétendant objectiver des externalités négatives via des indicateurs standardisés, les PAI instaurent une illusion de rigueur méthodologique, alors même que les sources de données sont lacunaires, les méthodologies hétérogènes, et les marges d'interprétation immenses. En pratique, la lecture et l'interprétation des PAI demeurent l'apanage d'un nombre restreint de spécialistes, tant leur construction repose sur une logique méthodologique complexe et, parfois, déconnectée des réalités économiques. Il s'agit, dans bien des cas, d'une construction intellectuelle évanescence, en perpétuelle évolution, dont la matérialité reste à démontrer dans la gestion d'actifs. La Société de Gestion préfère mobiliser quelques indicateurs ESG robustes, contextualisés, et ancrés dans une approche de durabilité pragmatique, transparente et alignée sur les attentes réelles des investisseurs.

11. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Cf : rubrique informations légales site internet de Financière Tiepolo www.tiepolo.fr

Financière Tiepolo est une société de gestion indépendante qui déploie une approche en actions fondée sur des convictions de long terme, reposant sur une analyse fondamentale approfondie. Sa philosophie de gestion, dans le cadre des contraintes d'investissement du prospectus du Fonds, se distingue par les éléments suivants :

- Une gestion libre, sans contrainte prédéfinie en matière de capitalisation boursière, de secteurs d'activité ou de zones géographiques ;
- L'absence de benchmark de référence, permettant une gestion totalement décorrélée des indices, affranchie des effets de mode et des biais de gestion indicielle ;
- Une vision de long terme, matérialisée par un faible taux de rotation des portefeuilles ;
- Une approche prudente, excluant le recours aux produits à effet de levier ainsi qu'aux instruments de couverture.

L'équipe de gestion, composée de gérants et d'analystes financiers, accorde une attention particulière à la valorisation des sociétés, en intégrant notamment l'analyse de leur stratégie, la qualité de leur management et la solidité de leur gouvernance. Dans le cadre du processus d'investissement, les rencontres avec les équipes dirigeantes - lorsqu'elles sont possibles, notamment à l'occasion de réunions organisées par des intermédiaires - constituent des opportunités privilégiées pour approfondir à la fois les perspectives de création de valeur des sociétés et les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

12. INDICE DE REFERENCE DESIGNÉ

Le Fonds n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques ESG. Le Fonds n'a en effet pas pour objectif de répliquer un indice ou un indicateur de référence, ayant pour objectif de maximiser la performance par le biais d'une gestion discrétionnaire sans référence à un indice.

Le Fonds ne fait ni usage d'un indice ou indicateur ESG généraliste ou spécifique, ni d'un indice aligné sur le climat ou la transition énergétique de type EU Paris-Aligned Benchmark (PAB) ou EU Climate Transition Benchmark (CTB).